

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/26

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MÉPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Héléne, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. MÉPLON Paul

COTISATIONS ET ORGANISMES DIVERS : FONDATION DU PATRIMOINE – ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD- INGENIERIE DEPARTEMENT DU NORD – ASSOCIATION MARQUE AU FIL DE L'EAU – COMITE DE JUMELAGE.

La commune a reçu pour l'année 2026 l'appel de cotisation des 5 organismes auxquels nous adhérons depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose d'attribuer un budget de 5 000 € pour les organismes suivants :

- Fondation du Patrimoine à 19 voix pour
- Association des Maires du Nord à 19 voix pour
- Ingénierie Département du Nord à 19 voix pour
- Marque au fil de l'eau à 18 voix pour (Madame BOZEK ne prend pas part au vote)
- Comité de jumelage à 14 voix pour / à 1 abstention (Messieurs SKYRONKA et DENIEUL, Mesdames BOZEK et DENOIT ne prennent pas part au vote).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide les adhésions aux quatre organismes ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MÉPLON
 	